



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

schizophrénie

Question écrite n° 56333

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la schizophrénie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes touchées par cette maladie en France ainsi que l'état de la recherche scientifique française en la matière.

Texte de la réponse

Selon les pays, la schizophrénie concerne entre 0,5 % et 2 % de la population, la prévalence la plus souvent retenue étant de 1 %. On estime qu'il y aurait en France entre 400 et 600 000 personnes souffrant de schizophrénie. La recherche en psychiatrie constitue un axe important de la politique en santé mentale inscrit dans le plan « psychiatrie et santé mentale, 2005-2008 ». Ainsi, dans le cadre de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, un institut thématique multi-organisme (ITMO) a été créé pour le domaine « neurosciences, sciences cognitives, neurologie et psychiatrie ». Depuis une dizaine d'années, de nombreuses équipes de recherche, au sein d'unités de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ou du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ont mené de nombreux travaux portant sur les troubles schizophréniques tentant de mieux appréhender les bases neurales des fonctions cognitives supérieures et des comportements. Toutefois, ces avancées dans la recherche fondamentale doivent permettre une amélioration de la prise en charge des patients : diagnostic, prévention, traitement, réhabilitation et rétablissement. La recherche clinique se développe afin de trouver les meilleures stratégies thérapeutiques et l'organisation des soins optimale. Ainsi, les premiers résultats d'un réseau de recherche clinique sur les psychothérapies, animé par la Fédération française de psychiatrie (FFP) et l'unité 669 de l'INSERM et financé en partie par la direction générale de la santé, paraîtront en 2011. Les objectifs de ce réseau portent sur une amélioration de la connaissance et sur le développement de l'évaluation des pratiques de psychothérapies dans les différentes conditions de leur exercice. Les appels d'offres nationaux publiés par le ministère chargé de la santé dans le cadre des programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC) ont également retenu la santé mentale comme un thème prioritaire depuis 2005. Dans ce cadre, 31 projets ont été retenus et financés au cours de la période 2005-2008. Parmi ceux-ci, 12 PHRC portaient sur les schizophrénies. Par ailleurs, la direction générale de la santé (DGS) soutient deux projets ayant trait à cette pathologie mentale. L'un vise à implanter et évaluer dans trois régions un programme de psychoéducation, le programme « pro-famille », en vue de soutenir les parents de patients schizophrènes. L'autre projet vise à développer, à l'usage des médecins généralistes, un outil standardisé d'aide au diagnostic et à l'orientation des personnes souffrant de schizophrénies débutantes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56333

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7381

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5871